



# LA LETTRE

## D'INFORMATION

Mars 2020 - N°16



### ÉLECTIONS MUNICIPALES

#### *Comment voter les 15 et 22 mars 2020*

Il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales du bureau de vote où l'on doit se présenter et justifier de son identité.

La présentation de la carte électorale est conseillée. Les pièces acceptées pour justifier de son identité au moment du vote (arrêté du 16 novembre 2018 entrant en vigueur le 1er janvier 2019) sont les suivantes:

- Carte nationale d'identité,
- Passeport,
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire,
- Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat,
- Carte vitale avec photographie,
- Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,
- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie,
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie,
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires,
- Permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne »,
- Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

En cas de perte ou de vol de la carte électorale, le maire peut délivrer une attestation d'inscription sur la liste électorale d'un bureau de vote d'une commune à tout électeur qui fait une déclaration de perte de sa carte électorale à la mairie.

En cas de vol, il vous est conseillé de prévenir le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie afin d'éviter toute utilisation frauduleuse.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous. Ce dernier votera en votre nom.

### Nouveau !

#### Mise en ligne du formulaire de vote par procuration

Vous pouvez désormais remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée. Toutes les explications et le formulaire CERFA (n° 14952\*01) sont disponibles sur le site : [www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuratio](http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuratio)

Explications préalables adressées au mandant : pour les électeurs qui ne disposent pas d'un ordinateur connecté à internet et d'une imprimante, il est toujours possible d'obtenir le formulaire de procuration au guichet d'une autorité habilitée.

La procuration peut être établie tout au long de l'année et il n'existe pas de date limite à son établissement.

Néanmoins les électeurs ont intérêt à se présenter dans les services compétents suffisamment tôt avant un scrutin. Il y a non seulement une plus forte affluence dans la semaine précédente le scrutin, mais une procuration trop tardive mettra en péril son acheminement en mairie dans les délais.

Mentions légales :  
 MAIRIE DE SAINT THIBAULT DES VIGNES  
 PLACE DE L'ÉGLISE  
 77400 SAINT THIBAULT DES VIGNES  
 service communication  
 sophie.letessier@ville-st-thibault.fr  
 01 60 31 95 19

## CADRE DE VIE

## Travaux

**Réseau de Transport d'Électricité**

Des travaux d'élagage, d'abattage et de broyage, vont être entrepris sur le territoire de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes entre février et mai 2020, sur la ligne électrique suivante :

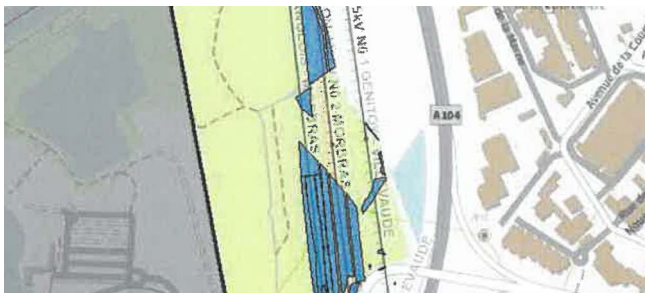
**Langlois - Morbas - Villevaudé 225 KV - Morbas - Orsonville - Villevaudé 225 KV  
Morbas - Villevaudé 1 et 2 400 KV**

L'exécution de ces travaux nécessaires à l'entretien de la ligne électrique a été confié par Réseau de Transport d'Électricité (RTE) à l'entreprise PAREAU.

En cas de réclamation : coralie.santiago@rte-france.com

RTE Centre de maintenance Nanterre

Groupe Maintenance Réseau EST - 68, Avenue Anatole France  
94781 VITRY SUR SEINE CEDEX - Tél : 01 45 73 36 00

**Installation d'éclairage LED au gymnase**

Des travaux d'installation d'éclairage LED ont été entrepris au gymnase municipal. Cet établissement sportif, construit en 1995, a amené la municipalité à prendre la décision de basculer sur la technologie LED au gymnase.

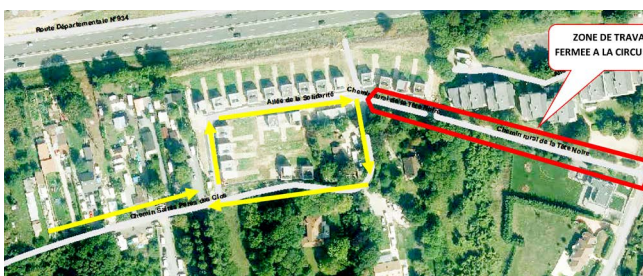
**Des luminaires LED pour l'éclairage public rue Pasteur (Gouvernes et Saint-Thibault-des vignes)**

Installation de nouveaux luminaires dotés d'un système d'éclairage de dernière génération permettant une puissance électrique consommée plus faible, d'obtenir une luminosité de meilleure qualité et permet de réduire ce qu'on appelle «la pollution lumineuse».

**Création de réseaux d'assainissement**

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (CAMG) va réaliser des travaux de création de réseaux d'assainissement sur le **Chemin de la Tête Noire**. Dans ce cadre, cette voie sera fermée à la circulation du 2 mars au 27 mars 2020.

Service Eau et Assainissement de la CAMG - Tél : 01 60 35 43 96



Plan de circulation pendant cette période.

## AGENDA

**Du 27 février au 26 mars 2020**  
Exposition "Albertine"  
Centre culturel Marc Brinon

**Du 2 au 31 mars 2020**  
Journées Job d'été  
SIJ - Structure Information Jeunesse

**Mercredi 11 mars 2020**  
«Au bois dormant» - Spectacle jeunesse  
Centre culturel Marc Brinon

**Vendredi 13 mars 2020**  
Elie Semoun et ses monstres  
One Man Show  
Centre culturel Marc Brinon

**Mercredi 18 mars 2020**  
Le printemps en fête  
Accueil de loisirs

**Samedi 21 mars**  
Soirée Saint-Patrick  
Centre culturel Marc Brinon

**Vendredi 27 mars**  
Soirée Pyjama à la bibliothèque  
"Rêves de papier"  
Centre culturel Marc Brinon

**Du 28 mars au 03 avril 2020**  
Salon des Arts André Delriu  
Centre culturel Marc Brinon

## À VENIR

**Les 6 et 7 avril 2020**  
ASSR 1 et ASSR 2  
SIJ - Structure Information Jeunesse

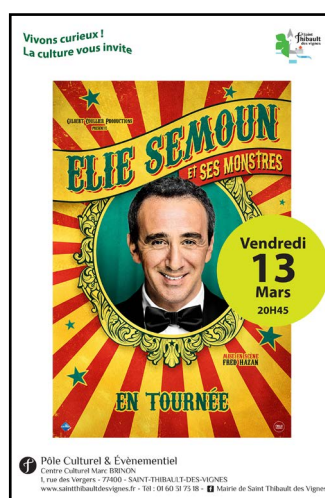
**Mercredi 8 avril 2020**  
Sensibilisation aux gestes de premiers secours  
SIJ - Structure Information Jeunesse

**Les 18 et 19 avril 2020**  
Les Virées Fun Run 77  
Gymnase municipal

**Samedi 25 avril 2020**  
Baby Eveil  
Gymnase Marie Curie

**Samedi 25 avril 2020**  
Dance N'Speak Easy - Danse  
Centre culturel Marc Brinon

**Dimanche 26 avril 2020**  
Les Italiens de l'Opéra de Paris  
Danse  
Centre culturel Marc Brinon



Abonnement  
numérique

LA LETTRE  
D'INFORMATION

Chaque mois, la lettre d'information en version numérique vous informe sur la vie communale.  
Abonnez-vous sur le site de la commune :  
[www.sainthibaultdesvignes.fr](http://www.sainthibaultdesvignes.fr)